

et moi...

Certifié

Depuis des mois, l'École est en chantier. Pourtant les personnels, investis dans une mission qui les mobilise, ne voient toujours pas se dessiner le nouveau cadre professionnel qu'ils attendent. En tension permanente entre leur exercice professionnel au quotidien et le métier prescrit, ils veulent que leur pouvoir d'agir soit reconnu et soutenu par leur hiérarchie. Au-delà, leur engagement et leur utilité sociale exigent de revaloriser leur fonction et leur salaire.

**En votant Unsa,
je prends le pouvoir
sur mon métier !**



... du 27 novembre au 4 décembre

Un collège et un lycée pour tous les élèves

Le collège a pour mission d'assurer à tous les élèves la maîtrise du socle commun. Cet enjeu démocratique essentiel impose de construire un collège véritablement pensé pour tous et pas seulement pour ceux qui poursuivront leurs études dans la voie générale au lycée. Le socle commun ne doit pas être un catalogue de bonnes intentions, mais un outil professionnel utile et efficace. Au lycée, le SE-Unsa plaide pour des parcours plus souples et plus personnalisés. Chaque lycéen doit avoir la possibilité de suivre des enseignements généraux et technologiques sans être enfermé dans des voies et séries étanches.

Les conditions d'enseignement, c'est essentiel !

Enseignant, je veux pouvoir faire réussir mes élèves.

Pouvoir me consacrer pleinement à chacun d'eux passe par :

- des effectifs limités et la possibilité de travailler en groupes réduits. Un travail efficace dans la classe est la première clé pour des apprentissages réussis.
- des programmes conçus pour pouvoir être réellement traités dans les horaires impartis sans sacrifier la construction de compétences solides.
- une réduction du temps consacré aux corrections par le développement de nouvelles modalités d'évaluation.
- du matériel pédagogique en bon état et fonctionnel pour mettre en œuvre des démarches variées (le numérique par exemple).

Faire autre chose, si je veux !

La mobilité professionnelle ne se réduit pas aux mutations. C'est un droit qu'il faut étendre. Pour le SE-Unsa, les enseignants doivent avoir la possibilité de diversifier leurs missions ou de changer de fonctions et de bénéficier de la formation en conséquence. Il peut s'agir d'exercer d'autres missions que l'enseignement pour tout ou partie du service. Il peut également s'agir de changer de métier dans la Fonction publique. Le ministère de l'Éducation nationale doit se donner les moyens d'accompagner les vœux de mobilité de ses personnels et d'organiser leur retour s'ils en font la demande.

re 2014, mon choix c'est l'Unsa

Je suis un professionnel qui veut être formé et respecté

- Le SE-Unsa réclame une véritable formation continue qui réponde concrètement aux besoins professionnels. Elle ne doit pas se limiter aux stages «nouveaux programmes» et aux dispositifs proposés par l'administration. Elle doit se construire au plus près des équipes pédagogiques et accompagner les enseignants dans leur développement professionnel.
- Il est nécessaire de sortir de l'évaluation/notation à sens unique et peu signifiante. Le SE-Unsa revendique une évaluation inscrite dans un échange constructif et partagé sur le développement des compétences professionnelles.

Concilier vie perso-vie pro, j'y tiens !

Le SE-Unsa milite pour que les enseignants puissent concilier harmonieusement vie personnelle et vie professionnelle. La liberté d'organisation des enseignants est une caractéristique essentielle du métier. Elle doit être préservée.

Par ailleurs les enseignants n'ont pas à être disponibles en permanence pour leur métier. Il faut en particulier poser des limites claires en ce qui concerne la présence dans les établissements. Concilier vie pro et vie perso passe aussi par des possibilités de mutations qui tiennent compte des contraintes de chacun. Il n'est pas acceptable que des enseignants, qu'ils soient TZR ou sur poste fixe, soient obligés de «choisir» entre leur métier et leur vie personnelle.



Nouveau statut : des progrès concrets

et moi...
Certifié

Les négociations sur le statut renouvelé des enseignants du 2nd degré ont abouti à de nouveaux textes. Toutes les garanties essentielles ont été préservées. Les services d'enseignement sont inchangés et la définition des services reste hebdomadaire sans annualisation. Le nouveau texte ouvre des droits nouveaux parmi lesquels :

- l'amélioration du régime indemnitaire (indemnisation des coordinations, des effectifs lourds) ;
- 1 heure de décharge automatique pour les compléments de service et les TZR dès qu'ils exercent sur 2 communes différentes ;
- la prise en compte de toutes les heures pour les pondérations cycle terminal et Bts même dans des classes ou groupes parallèles ;
- un strict encadrement de la bivalence (uniquement avec l'accord de l'intéressé).

Comment je vote ?



Bureau de vote

Saisissez votre identifiant électeur et le mot de passe que vous avez déterminé dans votre espace électeur :

Identifiant électeur : Voir

Mot de passe électeur :

Entrer

Pour plus d'information sur le vote électronique et l'obtention de vos codes de vote veuillez consulter :

www.education.gouv.fr/electionspro2014

● Rendez-vous sur le portail de vote : <https://vote2014.education.gouv.fr>

● Renseignez votre identifiant (qui figure sur la notice de vote^(*) qui vous a été remise), le mot de passe^(*) que vous avez généré lors de la création de votre compte électeur^(*)

● Sélectionnez les scrutins un par un (CTM-CTA-CAPN-Capa) et cliquez à chaque fois sur le logo Unsa



(*) Tout ce que vous lisez est du charabia ? C'est la première fois que vous entendez parler de cela ? Vous ne savez plus où sont ces renseignements ? Pas de panique, «SOS électeur Unsa en détresse», c'est nous ! Appelez votre section locale du SE-Unsa ou contactez-nous au siège national à lettre@se-uns.org